

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Novembre 2022

L'an 2022, le 16 Novembre, 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

Mme CAUDRON Margot, M. DECORDE Gérard, M. DUCHAUFFOUR Jack-André, Mme FORTINI Fanny, M. FOULONGNE Fabien, M. HERNEQUE Olivier, Mme HIVANHOE Jeanny, Mme HOUGUENADE Dominique, M. LEFEBVRE Arnaud.

Procurations :

Mme BELLANGER Isabelle donne pouvoir à M. DUCHAUFFOUR Jack-André, M. BOISSEAU Jean-Michel donne pouvoir à Mme HOUGUENADE Dominique

Etait absent: M. MALET Hervé

Etaient excusés :

Mme BELLANGER Isabelle, M. BOISSEAU Jean-Michel, M. LESUEUR Vincent

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme HOUGUENADE Dominique

OBJET : Signalisation rue Marcel NOURTIER

Suite aux travaux d'aménagement rue de la Passerelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un arrêté municipal afin de changer le type de priorité.

Il propose de supprimer le stop et d'instaurer une priorité à droite, entre la rue de la Passerelle et le rue Marcel NOURTIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

OBJET : Convention terrain SNCF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention d'occupation temporaire des terrains situés le long de la voie ferrée, derrière la M.A.M, rue de Belleville arrive à son terme et que la SNCF propose de la reconduire, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- approuve la convention
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier.

OBJET : Décision modificative avance COLAS

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (041) : Installation, matériel et outillag	18 943,06	238 (041) : Avances versées sur comm.immo.	
18 943,06			
	18 943,06		18 943,06
Total Dépenses	18 943,06	Total Recettes	18 943,06

OBJET : Achat ordinateur portable Mairie et décision modificative

Monsieur le Maire propose d'équiper le secrétariat de mairie d'un ordinateur portable permettant d'utiliser tous les logiciels à distance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis proposé par la société AMBRE Informatique pour un montant de 1954.80 € TTC;

Il convient donc de modifier le budget de la façon suivante:

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel in	1 954,80	021 (021) : Virement de la section de foncti	
1 954,80			
	1 954,80		1 954,80

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss	1 954,80		
615231 (011) : Voiries	-1 954,80		
	0,00		
Total Dépenses	1 954,80	Total Recettes	1 954,80

OBJET : Tarif réglementé électricité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du retour réglementé de vente d'électricité pour un an

Divers: Monsieur le Maire déplore le nombre d'incivilités grandissant sur la commune.

Séance levée à 19h43